

Le régime présidentiel des EU

Par **CharlotteB**, le **30/04/2013** à **18:52**

En pleines révisions, je pense bloquer sur quelque chose d'assez important : le principe du check and balances. (je ne sais même pas si ça s'écrit comme ça..)

Voilà, le principe c'est que le régime présidentiel des EU pratique la séparation des pouvoirs, mais qu'on a une séparation remise en question, et à relativiser, dans le fond.

Pourquoi ?

Par **Booker**, le **03/05/2013** à **19:17**

Que ne comprends-tu pas concrètement ?

Par **CharlotteB**, le **05/05/2013** à **16:10**

Bonjour,

En gros, pourquoi un check and balances ? CAD, pourquoi une séparation à relativiser ?

Par **gregor2**, le **05/05/2013** à **17:13**

Bonjour.

La séparation des pouvoirs, dans la conception de Montesquieu, ne se limite pas à attribuer à des organes distincts des fonctions distinctes. Ces organes doivent se contrôler et se limiter les uns les autres.

"Il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir." (Montesquieu).

A partir de là les constituants de chaque pays ont mis en place des systèmes différents et ont eu une lecture différente de cette "séparation". Tantôt elle sera stricte, tantôt elle sera souple.

Précisons au passage qu'en France, contrairement aux Etats Unis, la fonction de juger n'est pas un pouvoir. On ne parle pas de "pouvoir judiciaire" mais "d'autorité" judiciaire.

Je ne peux pas plus développer malheureusement je dois partir, mais voilà déjà les grandes lignes.

Aux Etats Unis (a l'échelon fédéral) la séparation des pouvoirs est stricte, en revanche par un système de poids et contrepoids (expression française de check and balances) les pouvoirs peuvent se stopper et se contrôler les uns les autres. D'ou une nécessité de compromis permanente.

Par **CharlotteB**, le **05/05/2013** à **17:16**

Merci beaucoup pour le temps et l'attention accordés à ma question.

De plus ta réponse est vraiment très explicative et compréhensible, elle m'aide vraiment !